

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4308

présenté par
Mme de Lavergne

ARTICLE 59 QUATER

A l'alinéa 3, supprimer les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de soumettre le projet de décret au Conseil d'État pour compte tenu du sujet et de la forme expérimentale de ce dispositif.